



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Arménie

Question écrite n° 18383

Texte de la question

M. Eric Raoult appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la position de la France vis-à-vis de l'Arménie. Cette position a pu en effet sembler ambiguë dans la mesure où la France n'a toujours pas clairement condamné le génocide du peuple arménien. Il convient en outre de relever que la République du Karabakh n'a pas encore été reconnue et que les agressions récentes commises contre les populations arméniennes de Turquie, d'Azerbaïdjan et des Républiques du Karabakh et d'Arménie n'ont pas été condamnées par la France et qu'aucune suite diplomatique ne semble leur avoir été donnée. Il lui demande de bien vouloir connaître la position de la France sur la situation qu'il vient de lui exposer et sur ses intentions en ce domaine.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire appelle l'attention du Gouvernement sur le massacre de la majeure partie de la communauté arménienne se trouvant en Asie Mineure sous la juridiction de l'Empire ottoman. Notre pays a accueilli les survivants arrachés à leurs racines et durablement frappés par cette page particulièrement douloureuse du XXe siècle. La France s'honore d'avoir pu intégrer cette nouvelle communauté, à la fois fidèle à sa mémoire ancienne et à sa patrie d'adoption. Grâce à leur talent, les Arméniens de France ont su conquérir une place de choix dans la communauté nationale, symbolisant la réussite d'une intégration. Aussi la France estime-t-elle avoir rempli ses devoirs. Ce succès ne saurait faire oublier que la mémoire arménienne est blessée. Nous devons le comprendre puisqu'une part de la mémoire des Arméniens de France est aujourd'hui part de la mémoire de la nation française. Les plus hautes autorités de l'État ont, par le passé, rendu hommage aux victimes du génocide que dénoncent encore leurs descendants. Dès la restauration de son indépendance, l'Arménie a été confrontée à une nouvelle épreuve. En raison des liens exceptionnels qui nous lient au peuple arménien, la France n'a pas ménagé sa peine pour parvenir à un retour à la paix. C'est à son initiative qu'a été créé, en 1992, dans le cadre de la CSCE, le groupe de Minsk, chargé de trouver une solution pour le conflit du Haut-Karabakh. Le respect, depuis plus de quatre mois, d'un cessez-le-feu laisse espérer que les efforts que nous avons déployés seront bientôt récompensés. En tout état de cause, un terme ne pourra être mis à cette crise que par la recherche entre les parties d'une solution politique. La France, comme par le passé, fera tout ce qui est en sa mesure pour favoriser l'instauration du dialogue.

Données clés

Auteur : [M. Raoult Éric](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18383

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 septembre 1994, page 4618

Réponse publiée le : 31 octobre 1994, page 5402